

Le 15 juin 2017

Lettre ouverte

à

**Monsieur Nicolas Hulot, Ministre d'État,**  
ministre de la Transition écologique et solidaire  
Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint Germain  
75700 PARIS

**Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie**  
139 rue de Bercy,  
75572 PARIS Cedex 12

Monsieur le Ministre d'État, Monsieur le Ministre,

Vous ne pouvez ignorer plus longtemps les protestations que soulèvent les permis de recherches minières octroyés depuis 4-5 ans en différents points du territoire, en Bretagne, Pays de Loire, Haute Vienne, Dordogne, Creuse, Pays basque, Ariège et en Guyane. Vous ne vous en étonnez pas, car eu égard aux 3500 sites miniers français laissés pollués par leurs exploitants sans que l'Etat n'y remédie, qui pourrait donner crédit aux propos des sociétés de prospection qui promettent la maîtrise des problèmes de pollution dès la phase de recherche et jusqu'à la réalisation d'un après-mine vertueux ? Comment croire à la « mine responsable » quand nous constatons que l'information donnée aux populations n'est que la communication des prospecteurs et quand nous voyons quelle part est réellement accordée à la consultation publique ou à la concertation et à quel point les oppositions locales sont ignorées, leurs arguments mis sous le boisseau ?

Le « renouveau minier » du fait de toutes ses conséquences prévisibles, contrecarre la mise en œuvre de la transition énergétique quand celle-ci est d'autant plus attendue qu'elle est nécessitée par le réchauffement climatique en cours. Ainsi vous conviendrez à raison que la préservation des eaux superficielles ou souterraines malheureusement déjà impactées, représentent plus que jamais un enjeu essentiel : comprenez que les habitants n'acceptent pas qu'elles soient irrémédiablement polluées par des travaux miniers, qu'ils soient de recherche ou d'exploitation.

Pourquoi les habitants touchés par ces projets, accepteraient-ils en outre, de graves atteintes à la flore et à la faune, la dégradation de leur cadre de vie et la perte de valeur de leurs biens, tout cela au profit de sociétés à capitaux boursiers internationaux dont la préoccupation majeure est la croissance à Sidney ou à Toronto du montant des actions de leurs dirigeants ? Sans compter qu'une fois les mines abandonnées pour cause de non-rentabilité, ce serait à eux et à leurs enfants d'en supporter toutes les conséquences, y compris celles de santé publique !

Nous avons à cœur de défendre les activités existantes sur nos territoires et les emplois locaux qu'elles génèrent, notamment celles d'une agriculture et d'un tourisme qui exigent de préserver la qualité de l'environnement. A cela, nous est répondu : intérêt national et stratégie avant tout. Mais qu'en est-il à vos yeux du choix des citoyens qui défendent leurs intérêts vitaux ? Et sur quels marchés réservés croyez-vous que les métaux seraient proposés s'ils venaient un jour à être extraits à prix compétitifs ? Pourquoi donner foi à la prévalence de l'intérêt national de la part de sociétés écrans quand les ressources de ces dernières se concentrent dans des paradis fiscaux ?

L'Etat ne peut plus continuer, sauf à se compromettre, de soutenir les intérêts de sociétés de prospection aussi peu crédibles en matière de vertu patriotique et démocratique. Il en va de même quant aux capacités réelles des compagnies, quelles qu'elles soient, à tenir les promesses techniques qu'elles promettent sans preuve au nom de leur soi-disant progrès - en réalité très relatif ou nul - à respecter l'environnement, la santé des habitants et les activités économiques laborieusement mises en

place. Des alertes et des exemples, dossiers à l'appui, nos associations en ont fourni abondamment aux services administratifs ainsi qu'aux différents ministères concernés.

Il n'est pas vain de se demander s'il est bien utile à tous points de vue, y compris sur le plan de la rentabilité pour la collectivité « nationale », de chercher à relancer ainsi à tout-va l'exploitation des ressources du sous-sol sachant que depuis 1970, le coût global de l'après-mine dépasse fortement le milliard d'euros par an et ceci, sans qu'en soit comptabilisé ni le coût environnemental ni le coût sociétal ?...

Et comme vous le savez, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a énoncé, en principes, la priorité à « la prévention de l'utilisation des ressources » et à la promotion « d'une consommation plus sobre et responsable des ressources naturelles non renouvelables et des matières premières primaires ainsi que, en priorité, un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits. » (Article 70 fondé sur les articles L.110-1- et L.110-1-1 du code de l'environnement).

**C'est donc pour toutes ces raisons, Messieurs les Ministres, que nous attirons votre attention sur l'urgence à examiner le bien-fondé de cette multitude de projets miniers récemment imposés, ceci au vu des contradictions et des freins qu'ils représentent vis-à-vis des nouvelles orientations globalement nécessaires comme au vu des impacts inacceptables qu'ils engendrent.**

Dans cette perspective, nous vous adressons en premier lieu ces demandes :

- + refuser toute nouvelle délivrance ou prolongation de permis exclusifs de recherches de mines ;
- + procéder enfin à la dépollution et à la réhabilitation par l'Etat des anciens sites miniers ;
- + annuler les permis accordés lorsque les habitants directement impactés et les collectivités locales le demandent ;
- + interdire l'usage de procédés toxiques, en premier l'usage du cyanure qui empoisonne les eaux ;
- + engager une politique sérieuse de recyclage des produits contenant les métaux convoités ;
  
- + instaurer un véritable débat public sur la politique de nos ressources minérales qui prenne en compte la dégradation rapide du climat, des milieux naturels, de l'air, de l'eau, des sols ;

Nous souhaitons vous rencontrer afin d'échanger sur ces questions et sur nos différentes demandes.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'État, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les associations et collectifs :

